

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	11

L'an 2023, le mardi 28 novembre 2023 à 20 :30, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno HUISMAN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/11/2023.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents** : M. Bruno HUISMAN, Maire,  
Mmes Martine SALLON, Anne SAGLIER, Sylvia PELC, Gwenaëlle UGUEN, et MM. Laurent de GAULLE, Eric DEFOSSÉ, Michel SOUTIF, Philippe MARION, Pascal GASQUET

Absents excusés :

Mme Marie-Annick DOMINGUES ayant donné procuration à M. Eric DEFOSSÉ

Absents :

Yasmina BOUFOUDI, William SCHLEGEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de Cergy-Pontoise  
Le : 30/11/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
30/11/2023

**A été nommée secrétaire** : Mme Anne SAGLIER

### 2023 – 029 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2242-1 ;  
Vu la délibération du 26 mai 2020 relative à la délégation de fonctions données au Maire par le Conseil municipal ;  
Vu le budget primitif 2023 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de rectifier les crédits figurant au Budget Primitif 2023 et à cet effet la décision modificative budgétaire suivante est proposée :

COMPTE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	D	R	D	R
2131			71 856,00	
231			- 47 685,00	
1321				13 083,00
1322				11 088,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative budgétaire telle que présentée par Monsieur le Maire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 28/11/2023

Le Maire

Bruno HUISMAN.



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	11

L'an 2023, le mardi 28 novembre 2023 à 20 :30, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno HUISMAN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/11/2023.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : M. Bruno HUISMAN, Maire,  
Mmes Martine SALLON, Anne SAGLIER, Sylvia PELC, Gwenaëlle UGUEN, et MM. Laurent de GAULLE, Eric DEFOSSE, Michel SOUTIF, Philippe MARION, Pascal GASQUET

Absents excusés :

Mme Marie-Annick DOMINGUES ayant donné procuration à M. Eric DEFOSSE

Absents :

Yasmina BOUFOUDI, William SCHLEGEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de Cergy-Pontoise

Le : 30/11/2023

Et

Publication ou notification du :  
30/11/2023

**A été nommée secrétaire** : Mme Anne SAGLIER

### 2023 – 030 – CREATION DE NOUVELLES CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DCM2020-04 du conseil municipal en date du 26 mai 2021 portant délégations de fonctions données au Maire,

Vu le plan des concessions au cimetière en annexe,

Considérant l'intérêt de créer de nouvelles concessions dans l'ancienne partie du cimetière,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

APPROUVE la création des nouvelles concessions numérotées de la façon suivante et figurant sur le plan en annexe :

- 160
- 160 bis
- 163
- 164

PRECISE que les travaux de création relatives aux concessions susmentionnées seront à la charge du futur concessionnaire.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 28/11/2023

Le Maire

Bruno HUISMAN



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	11

L'an 2023, le mardi 28 novembre 2023 à 20 :30, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno HUISMAN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/11/2023.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : M. Bruno HUISMAN, Maire,  
Mmes Martine SALLON, Anne SAGLIER, Sylvia PELC, Gwenaëlle UGUEN, et MM. Laurent de GAULLE, Eric DEFOSSE, Michel SOUTIF, Philippe MARION, Pascal GASQUET

Absents excusés :

Mme Marie-Annick DOMINGUES ayant donné procuration à M. Eric DEFOSSE

Absents :

Yasmina BOUFOUDI, William SCHLEGEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de Cergy-Pontoise  
Le : 30/11/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
30/11/2023

**A été nommée secrétaire** : Mme Anne SAGLIER

### 2023 –031 – APPROBATION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE SPECTACLE DE FIN D'ANNEE DE L'APEV

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21,

Vu la délibération du 26 mai 2020 modifiée le 17 janvier 2023 portant délégations de fonctions données au Maire par le conseil municipal,

Vu la demande de l'APEV d'offrir un spectacle de fin d'année aux enfants de l'école de Valmondois pour la fin de l'année 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention extraordinaire correspondant à la somme de 500,00 euros dans le cadre du projet de spectacle de fin d'année.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 28/11/2023

Le Maire

Bruno HUISMAN



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	11

L'an 2023, le mardi 28 novembre 2023 à 20 :30, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno HUISMAN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/11/2023.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : M. Bruno HUISMAN, Maire,  
Mmes Martine SALLON, Anne SAGLIER, Sylvia PELC, Gwenaëlle UGUEN, et MM. Laurent de GAULLE, Eric DEFOSSE, Michel SOUTIF, Philippe MARION, Pascal GASQUET

Absents excusés :

Mme Marie-Annick DOMINGUES ayant donné procuration à M. Eric DEFOSSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de Cergy-Pontoise  
Le : 30/11/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
30/11/2023

Absents :

Yasmina BOUFOUDI, William SCHLEGEL

**A été nommée secrétaire** : Mme Anne SAGLIER

### 2023 – 032 – DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES SUR SON TERRITOIRE

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Vu la délibération du 26 mai 2020 modifiée le 17 janvier 2023 portant délégations de fonctions données au Maire par le conseil municipal,

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée le 1<sup>er</sup> novembre 2023 selon les modalités suivantes :

- Mise en ligne sur le site internet de la commune : [www.valmondois.fr](http://www.valmondois.fr) de l'avis de concertation publique avec le plan des zones concernées
- Publication d'une newsletter sur l'ouverture de la concertation
- Création d'une adresse courriel [concertation@valmondois.fr](mailto:concertation@valmondois.fr) pour recueillir les avis du public
- Mise à disposition l'accueil de la mairie d'un registre visé pour recueillir les avis du public

Les zones concernées sont les suivantes :

- le secteur dit du plateau de la Saint-Jean
- l'espace autour du Foyer Daumier (atelier technique, villa Daumier, garage Daumier)
- les bâtiments municipaux (école, mairie, garderie) et l'église Saint-Quentin

La superficie totale est de 12 500 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 095-219506284-20231128-2023032-DE

Berger  
Levrault

DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération.

VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Val d'Oise, ainsi qu'à la communauté de communes Sausseron-Impressionnistes.

VALIDE LE PRINCIPE de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 09/06/2023  
Le Maire  
Bruno HUISMAN

